

Aff. Sage fait le 2-04-14

+ Transmission.

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes

Mairie de Villeneuve lez Avignon

SCM - SCD

**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU
DE LA SÉANCE DU 29 MARS 2014**

Présents :

MM Mmes ROUBAUD, BORIES, BELLEVILLE, TORRES, BERTRAND, LE GOFF, ULLMANN, CLAPOT, PASTOUREL, BLAYRAC, DEVAUX, GRUFFAZ, TAPISSIER, GUILLET, PARRY, ZANIRATO, BONIFAY, TASSERY, DEMARQUETTE MARCHAT, CHEVALIER, ORCET, JANUS, GALATEAU LEPERE, VILLETTE, ARNAUD, GAVAZZI, VIDEMENT, LEMONT, NOVARETTI, DECLOSMENIL, PHILIBERT, CAÏTUCOLI, BIJOU

Séance ouverte à 10 H 30.

I - CONSEIL MUNICIPAL- Installation du nouveau conseil

Rapporteur : M, Guy DEVAUX

Mesdames et messieurs les conseillers municipaux,

A l'issue d'une campagne électorale qui a su rester digne, les Villeneuvois ont donné leur choix pour l'avenir de Villeneuve. Ce choix a été clair et massif.

En ma qualité de doyen des élus, c'est avec grand plaisir que je préside ce conseil d'installation.

En effet, aujourd'hui, voilà réuni pour la première fois le nouveau conseil municipal qui doit, en ce début de mandature, mettre en place son exécutif.

En vertu des dispositions de l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Locales c'est à moi qu'incombe, en tant que doyen d'âge, d'assurer la présidence de notre réunion jusqu'à l'élection du Maire.

Je déclare donc ouverte cette séance et vous propose de désigner comme secrétaire de séance le benjamin de notre assemblée, M. Mickaël VIDEMENT.

Je déclare donc installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux :

Pour la liste VILLENEUVE PLUS FORTE qui a obtenu 3 977 voix à l'issue du scrutin du dimanche 23 mars 2014 :

- Jean-Marc ROUBAUD
- Pascale BORIES
- Xavier BELLEVILLE
- Margaux TORRES
- Jacques BERTRAND
- Nathalie LE GOFF
- Christophe JANUS
- Evelyne CLAPOT
- Fares ORCET
- Savine DEMARQUETTE MARCHAT
- Michel ULLMANN
- Emilie VILLETTE
- Jacques PASTOUREL
- Nicole BLAYRAC
- Mickaël VIDEMENT
- Dominique PARRY
- François ZANIRATO
- Dominique TASSERY
- Pierre GRUFFAZ
- Monick TAPISSIER
- Jean-Pierre GUILLET
- Sophie GALATEAU LEPERE
- Jean-Pierre BONIFAY
- Blandine ARNAUD
- Guy DEVAUX
- Aline CHEVALIER
- Camille GAVAZZI

Pour la liste RASSEMBLEMENT CITOYEN qui a obtenu 1 713 voix à l'issue du scrutin du dimanche 23 mars 2014 :

- *0 Florent LEMONT
- *1 Monique NOVARETTI
- *2 Dominique DECLOSMENIL
- *3 Brigitte PHILIBERT

Pour la liste VILLENEUVE BLEU MARINE qui a obtenu 731 voix à l'issue du scrutin du dimanche 23 mars 2014 :

- Gilles CAITUCOLI
- Françoise BIJOU

2 - CONSEIL MUNICIPAL- Election du Maire

Rapporteur : M. Guy DEVAUX

Le conseil municipal étant maintenant installé au complet il convient donc de procéder à l'élection du maire.

L'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Locales indique que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a

obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, c'est le plus âgé qui est déclaré élu.

Les bulletins ont été remis pliés dans l'urne qui a été présentée aux élus.

Il est demandé de bien vouloir faire connaître les candidatures au poste de maire et le conseiller le plus jeune, Monsieur Mickaël VIDEMENT, et le conseiller le plus âgé après M. Guy DEVAUX, M. Pierre GRUFFAZ, sont invités à venir assister au dépouillement.

Deux candidatures ont été présentées :

Pour la liste « Villeneuve Bleu Marine » :

- Mme BIJOU Françoise

Pour la liste « Villeneuve plus forte » :

- M. Jean-Marc ROUBAUD

DEROULEMENT DU SCRUTIN	1 ^{er} tour
- VOTANTS	33
- Bulletins nuls	4
- Suffrages exprimés	29
- Majorité	ABSOLUE : 17
- CANDIDATS :	
• Mme Françoise BIJOU	• 2 voix
• M. Jean-Marc ROUBAUD	• 27 voix

M. Jean-Marc ROUBAUD ayant obtenu 27 voix au premier tour de scrutin, soit la majorité des suffrages exprimés, est déclaré maire de la commune de VILLENEUVE LEZ AVIGNON et prend la présidence de l'assemblée.

Intervention Mme BIJOU

Discours de remerciements de M. ROUBAUD

3 - OBJET : CONSEIL MUNICIPAL- Détermination du nombre des adjoints

Rapporteur : M. Jean-Marc ROUBAUD

Le maire et les adjoints forment la municipalité et les règles relatives à sa constitution sont fixées par les articles L 2122-1 à L 2122-3 du Code Général des Collectivités Territoriales. En vertu de ces dispositions, le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil. Ce pourcentage constitue une limite maximale à ne pas dépasser le résultat du calcul étant ramené à l'entier inférieur s'il y a décimales. Pour notre commune 30% de 33 donnant 9,90, le nombre maximal d'adjoints est donc de 9.

En application de ces textes et à l'unanimité, le conseil municipal a fixé à 9 le nombre des adjoints.

4 - CONSEIL MUNICIPAL- Election des adjoints

Rapporteur : M. Jean-Marc ROUBAUD

Le conseil municipal a fixé par les articles L 2122-4 et L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans les communes de 3 500 habitants et plus, ce qui est notre cas, les adjoints qui sont élus parmi les membres du conseil municipal, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Le vote a lieu au scrutin secret et dans les mêmes dispositions que pour l'élection du maire, à savoir que si après deux tours de scrutin aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, l'élection est acquise au bénéfice des candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée.

M. ROUBAUD demande de bien vouloir lui faire connaître les listes de candidatures aux postes d'adjoints et invite le conseiller le plus jeune M. Michaël VEDEMENT et le conseiller le plus âgé M. Guy DEVAUX à venir assister au dépouillement.

Une seule liste a été enregistrée : Mmes et MM. Pascale BORIES, Xavier BELLEVILLE, Margaux TORRES, Jacques BERTRAND, Nathalie LE GOFF, Michel ULLMANN, Evelyne CLAPOT, Jacques PASTOUREL, Nicole BLAYRAC.

Les bulletins seront remis pliés dans l'urne qui sera présentée aux élus.

DEROULEMENT DU SCRUTIN	1er tour
- VOTANTS	33
- Bulletins nuls	4
- Suffrages exprimés	29
- Majorité	ABSOLUE : 17
- Liste conduite par Mme BORIES	• 29

La liste conduite par Mme Pascale BORIES ayant obtenu (29 voix) au premier tour de scrutin soit la majorité absolue des suffrages exprimés, est élue. Elle est composée de Mmes et MM. Pascale BORIES, Xavier BELLEVILLE, Margaux TORRES, Jacques BERTRAND, Nathalie LE GOFF, Michel ULLMANN, Evelyne CLAPOT, Jacques PASTOUREL, Nicole BLAYRAC. qui sont déclarés élus adjoints au maire de la commune de VILLENEUVE LEZ AVIGNON.

Séance levée à 11 h 10.

Villeneuve lez Avignon le 31 mars 2014

Le Maire,


Jean-Marc ROUBAUD

